

Zeitschrift: Revue économique franco-suisse
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: 37 (1957)
Heft: 7-8

Vorwort: Editorial
Autor: Chambre de commerce suisse en France

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 18.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Editorial

A la fin de l'an dernier, le commerce franco-suisse avait atteint un niveau fort élevé, qui laissait préjuger favorablement des résultats à enregistrer dans les mois à venir. Les échanges entre les deux pays marquaient par rapport aux années précédentes une évolution continue réjouissante.

Elle a continué de se manifester durant le premier semestre 1957, et les chiffres obtenus en témoignent nettement. Les exportations de la France (métropole + Sarre) vers la Suisse furent de 513 millions de francs suisses et les exportations suisses en France (métropole + Sarre) de 294 millions de francs suisses. Ces dernières sont supérieures de 4 % à celles du deuxième semestre 1956, et de 11 % à celles du premier semestre 1956. La balance commerciale est à nouveau positive pour la France, avec 219 millions de francs suisses.

Cette progression régulière apparaît mieux encore en consultant les chiffres semestriels dès le premier semestre 1956, soit dès le moment où l'accord franco-suisse du 29 octobre 1955 fit ressentir ses effets.

	EXPORTATIONS FRANCE + SARRE VERS LA SUISSE	EXPORTATIONS SUISSES VERS LA FRANCE + SARRE
1 ^{er} semestre 1956	465 millions de francs	266 millions de francs
2 ^e semestre 1956	485 —	283 —
1 ^{er} semestre 1957	513 —	294 —

Quant aux échanges de la Suisse avec la zone franc, ils sont, eux aussi, en hausse constante, atteignant 529 millions de francs suisses pour les exportations françaises et 319 millions pour les exportations suisses (499 et 312 millions de francs suisses durant le deuxième semestre 1956).

Les difficultés financières que connaît actuellement la France et les mesures qu'elle a dû prendre pour y parer, hélas ne nous permettent pas de nous laisser aller à la quiétude. Si les ventes françaises en Suisse peuvent continuer de se développer, les ventes suisses en France vont être désormais freinées et les répercussions en seront visibles sur les statistiques dès cet automne.

Il faut craindre, en effet, que les exportations suisses soient gênées, non seulement dans le secteur ex-libéré, par le fait même de la suppression de la libération, mais également dans le secteur contractuel — ou habituellement contingenté — que pourtant les déclarations officielles françaises assurent laisser intact.

Or, il ne fait plus guère de doute que la taxe « temporaire » de compensation de 15 % sera non seulement maintenue mais étendue à la plupart des produits, aussi bien ex-libérés que contractuels.

Il ne nous appartient pas de discuter ici de la légitimité de cette mesure, dont la France a soumis le principe à l'O. E. C. E. Mais il nous appartient de jeter un cri d'alarme et de souligner la menace que l'extension de cette taxe fait peser tout particulièrement sur les exportations suisses.

Plus que toute autre nation, la Suisse doit accomplir un effort considérable pour que ses produits puissent affronter la concurrence internationale à armes égales, c'est-à-dire pour que les prix proposés puissent soutenir la comparaison, même en tenant compte de la qualité. Or une taxe de 15 %, ajoutée aux autres taxes, impôts et droits de douane prélevés à l'entrée en France, renchérit la plupart des produits de 70 % environ du prix franco-frontière. C'est là une situation presque intolérable pour de nombreux industriels suisses, qui devront s'incliner devant la production de masse d'autres pays, dans laquelle les facteurs main-d'œuvre et coût des matières premières interviennent dans une mesure moindre.

Il faut donc rappeler une fois de plus la position particulière de l'économie suisse, rappeler encore que notre pays est parmi les meilleurs clients de la France, rappeler enfin que la balance commerciale entre les deux pays est fortement positive pour la France.

C'est pourquoi, malgré les obstacles du moment, on peut espérer que la nature très particulière des échanges franco-suisse leur permettra d'être mis au bénéfice d'une discrimination équitable.